



Publié le : 24/12/2025

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 4 décembre 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62

La séance est ouverte à 18h et levée à 22h23

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX (à compter de la question n°2), Audeux : Mme Agnès BOURGEOIS, Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Besançon : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°7), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n°2), Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°6), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°2), M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI (à compter de la question n°5), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n°7), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°7), M. Damien HUGUET (à compter de la question n°7), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n°2), Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°8 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°7), Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°14 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°7), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Anne VIGNOT, Marie ZEHAF, Bonnay : M. Gilles ORY, Boussières : M. Eloy JARAMAGO (jusqu'à la question n°33 incluse), Busy : M. Philippe SIMONIN, Byans-Sur-Doubs : M. Didier PAINEAU, Chaleze : M. René BLAISON, Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Champagney : M. Olivier LEGAIN, Champvans-Les-Moulins : M. Florent BAILLY, Châtillon-Le-Duc : M. Martial DEVAUX, Chaucenne : M. Alain ROSET, Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET, Chevroz : M. Franck BERNARD, Cussey-Sur-L'Ognon : Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°7), Dannemarie-Sur-Crête : Mme Martine LEOTARD, Deluz : M. Fabrice TAILLARD, Devecey : M. Gérard MONNIEN représenté par Mme Laetitia LARROCHE suppléante, Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN, Fontain : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, Franois : M. Emile BOURGEOIS, Geneuille : M. Patrick OUDOT, Gennes : M. Jean SIMONDON, Grandfontaine : M. Henri BERMOND, La Chevillotte : M. Roger BOROWIK, La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN, Larnod : M. Hugues TRUDET (à compter de la question n°6 et jusqu'à la question n°7 incluse), Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ (à compter de la question n°2), Mamirolle : M. Daniel HUOT, Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE, Mazerolles-Le-Salin : M. Daniel PARIS, Miserey-Salines : M. Marcel FELT, Montfaucon : M. Pierre CONTOZ, Montferrand-Le-Château : Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°2), Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, Nancray : M. Vincent FIETIER, Noironte : M. Philippe GUILLAUME, Novillars : M. Lionel PHILIPPE, Osseille-Routelle : Mme Anne OLSZAK représentée par M. Eric BADET suppléant, Palise : M. Daniel GAUTHEROT, Pelousey : Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°7), Pirey : M. Patrick AYACHE (à compter de la question n°7), Pouilley-Français : M. Yves MAURICE, Pugey : M. Frank LAIDIE, Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY (à compter de la question n°7), Roche-Lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER, Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN, Saint-Vit : Mme Anne BIHR, Saône : M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°56 incluse), Serre-Les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA, Thise : M. Pascal DERIOT, Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD, Torpes : M. Denis JACQUIN, Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY, Venise : M. Jean-Claude CONTINI, Vieilley : M. Franck RACLOT, Vorges-Les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : **Besançon** : M. Hasni ALEM, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Annaïck CHAUDET, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, **Beure** : M. Philippe CHANEY, **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE, **Champoux** : M. Romain VIENET, **Mamirolle** : M. Cédric LINDECKER, **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT, **Pouilley-Les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN,

Secrétaire de séance : M. Gabriel BAULIEU

Procurations de vote : **Besançon** : M. Hasni ALEM à M. Aurélien LAROPPE, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n°26), Mme Nadia GARNIER à M. François BOUSSO, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, Mme Valérie HALLER à Mme Lorine GAGLIOLO, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°9), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n°7), Mme Juliette SORLIN à M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n°6 incluse), M. Gilles SPICHER à M. Yannick POUJET, M. André TERZO à Mme Frédérique BAEHR (à compter de la question n°7), Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Christine WERTHE à Mme Marie LAMBERT, **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, **Champoux** : M. Romain VIENET à M. Patrick CORNE, **Mamirolle** : M. Cédric LINDECKER à M. Daniel HUOT, **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT à Mme Julie CHETTOUH, **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n° 6 incluse), **Pouilley-Les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET à M. Patrick AYACHE, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à M. Henri BERMOND (jusqu'à la question n°6 incluse), **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN à M. Jacques ADRIANSEN

Délibération n°2025/2025.00390

Rapport n°5 - Arrêt du projet de PLUi – Projet Périmètres de protection autour des monuments historiques

Arrêt du projet de PLUi – Projet Périmètres de protection autour des monuments historiques

Rapporteur : M. Aurélien LAROPPE, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°6	12/11/2025	Favorable
Bureau	27/11/2025	Favorable

Inscription budgétaire

Sans incidence budgétaire

Résumé

Dans le temps de l'élaboration du PLUi, un travail conjoint entre GBM, l'Architecte des Bâtiments de France et des communes (de Bonnay, Chalezeule, Marchaux Chaufontaine, Montferrand-le-Château, Rancenay, Roche-les-Beaupré, Thise, Thoraise, Torpes et Vaire), permet aujourd'hui de proposer des modifications de périmètre de protection des abords de Monuments Historiques pour adapter la protection à la situation des immeubles protégés par rapport à leur environnement.

Le conseil communautaire est appelé à donner un avis sur ces projets de périmètres.

Vu l'inscription au titre des monuments historiques du château de Bonnay, en date du 20 avril 1994 ;
Vu le classement au titre des monuments historiques de l'église de Bonnay, en date du 30 avril 1996 ;
Vu l'inscription au titre des monuments historiques de la demeure dite « Château de la Juive » à Chalezeule, en date du 27 décembre 2002 ;
Vu l'inscription au titre des monuments historiques de la mairie-lavoir de Marchaux, en date du 31 juillet 1990 ;
Vu l'inscription au titre des monuments historiques des vestiges du château de Montferrand-le-Château, en date du 8 juin 1926 ;
Vu l'inscription au titre des monuments historiques de l'église de l'Assomption à Rancenay, en date du 2 août 2006 ;
Vu le classement au titre des monuments historiques du hangar à avions de l'aérodrome de Thise, en date du 21 décembre 2007 ;
Vu l'inscription au titre des monuments historiques de la ferme située 20 route de Besançon à Thoraise, en date du 27 mars 2009 ;
Vu l'inscription et le classement au titre des monuments historiques du château de Torpes, en date du 23 juillet 1992 et du 5 juillet 1993 ;
Vu l'inscription au titre des monuments historiques de la tuilerie de Vaire (ancienne commune de Vaire-le-Petit), en date du 19 juillet 2001 ;
Vu l'inscription et le classement au titre des monuments historiques du château de Vaire (ancienne commune de Vaire-le-Grand), en date du 10 mai 2012 et 1^{er} décembre 2011 ;
Vu la proposition de l'Architecte des Bâtiments de France, issue d'un travail conjoint mené avec Grand Besançon Métropole, de modifier les périmètres de protection autour de ces monuments historiques, fixés actuellement à 500 mètres ;
Vu la possibilité de mettre en place des périmètres délimités des abords (PDA) conformément à la loi relative à la Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine et aux articles L.621-30, L.621-31 et R.621-92 à R.621-95 du Code du patrimoine ;
Vu la consultation des communes de Thoraise, Torpes, Vaire, en date du 23 juin 2025, Marchaux-Chaufontaine, Roche-lez-Beaupré, Thise, en date du 27 juin 2025 et Bonnay, Chalezeule, Montferrand-le-Château, Rancenay, en date du 30 juin 2025, sur les projets de périmètres délimités des abords tels que présentés en annexe ;
Vu l'avis favorable de la commune de Bonnay à la proposition de périmètre délimité des abords tel que présenté en annexe, par délibération du conseil municipal du 30 juin 2025 ;
Vu l'avis favorable de la commune de Chalezeule à la proposition de périmètre délimité des abords tel que présenté en annexe, par courriel du 8 juillet 2025 ;
Vu l'avis favorable de la commune de Marchaux-Chaufontaine à la proposition de périmètre délimité des abords tel que présenté en annexe, par courrier du 22 octobre 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commune de Montferrand-le-Château à la proposition de périmètre délimité des abords tel que présenté en annexe, par courriel du 14 octobre 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commune de Rancenay à la proposition de périmètre délimité des abords tel que présenté en annexe, par courrier du 4 octobre 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commune de Roche-lez-Beaupré à la proposition de périmètre délimité des abords autour du hangar à avions de Thise, qui impactera une partie de son territoire, tel que présenté en annexe, par courriel du 14 octobre 2025 et délibération du 6 novembre 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commune de Thise à la proposition de périmètre délimité des abords tel que présenté en annexe, par délibération du conseil municipal du 22 septembre 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commune de Thoraise à la proposition de périmètre délimité des abords tel que présenté en annexe, par délibération du 24 octobre 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commune de Torpes à la proposition de périmètre délimité des abords tel que présenté en annexe, par courriel du 30 juin 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commune de Vaire à la proposition de périmètre délimité des abords tel que présenté en annexe, par délibération du conseil municipal du 9 juillet 2025 ;

Dans le temps de l'élaboration du PLUi, un travail conjoint entre GBM, l'Architecte des Bâtiments de France et les communes précitées permet aujourd'hui de proposer des périmètres de protection des abords de Monuments Historiques (actuellement fixés à 500 mètres) pour adapter la protection au regard de la situation des immeubles protégés par rapport à leur environnement et aux contraintes nécessaires à leur conservation et leur mise en valeur.

Ainsi, les périmètres délimités des abords proposés :

- désigneront des immeubles ou ensembles d'immeubles qui formeront avec les monuments historiques des ensembles cohérents ou qui seront susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur ;
- se substitueront aux périmètres actuels des 500 mètres des monuments historiques précités ;
- seront plus adaptés aux contextes communaux et aux monuments historiques.

Les communes concernées par la démarche ont respectivement donné un avis favorable sur le projet de périmètre délimités des abords qui les concerne.

Le Conseil communautaire est appelé à émettre un avis favorable aux-projets de périmètres délimités des abords sur les communes de Bonnay, Chalezeule, Marchaux-Chaudefontaine, Montferrand-le-Château, Rancenay, Roche-les-Beaupré, Thise, Thoraise, Torpes et Vaire, tels que présentés en annexes.

Ces projets de périmètres délimités des abords seront soumis à enquête publique unique, portant à la fois sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal et sur les projets de périmètres délimités des abords. Les propriétaires des bâtiments concernés seront consultés individuellement par le commissaire-enquêteur, lors de l'enquête publique unique, conformément à l'article R.621-93 du Code du patrimoine.

A l'issue de l'enquête publique, les périmètres de protection des abords seront créées par arrêté préfectoral après nouvelle consultation des parties intéressées si les périmètres devaient être modifiés pour tenir compte des conclusions de l'enquête.

Les périmètres de protection des abords de monuments historiques seront annexés au PLUi.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- Approuve la proposition de projets de périmètre délimités des abords de monuments historiques, élaboré par l'ABF, pour les communes de Bonnay, Chalezeule, Marchaux-Chaudefontaine, Montferrand-le-Château, Rancenay, Roche-les-Beaupré, Thisé, Thoraise, Torpes et Vaire, tels que présentés en annexes,
- Prend acte que l'enquête publique sur le projet de PLUi devra porter également sur les projets de périmètre délimités des abords de monuments historiques.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

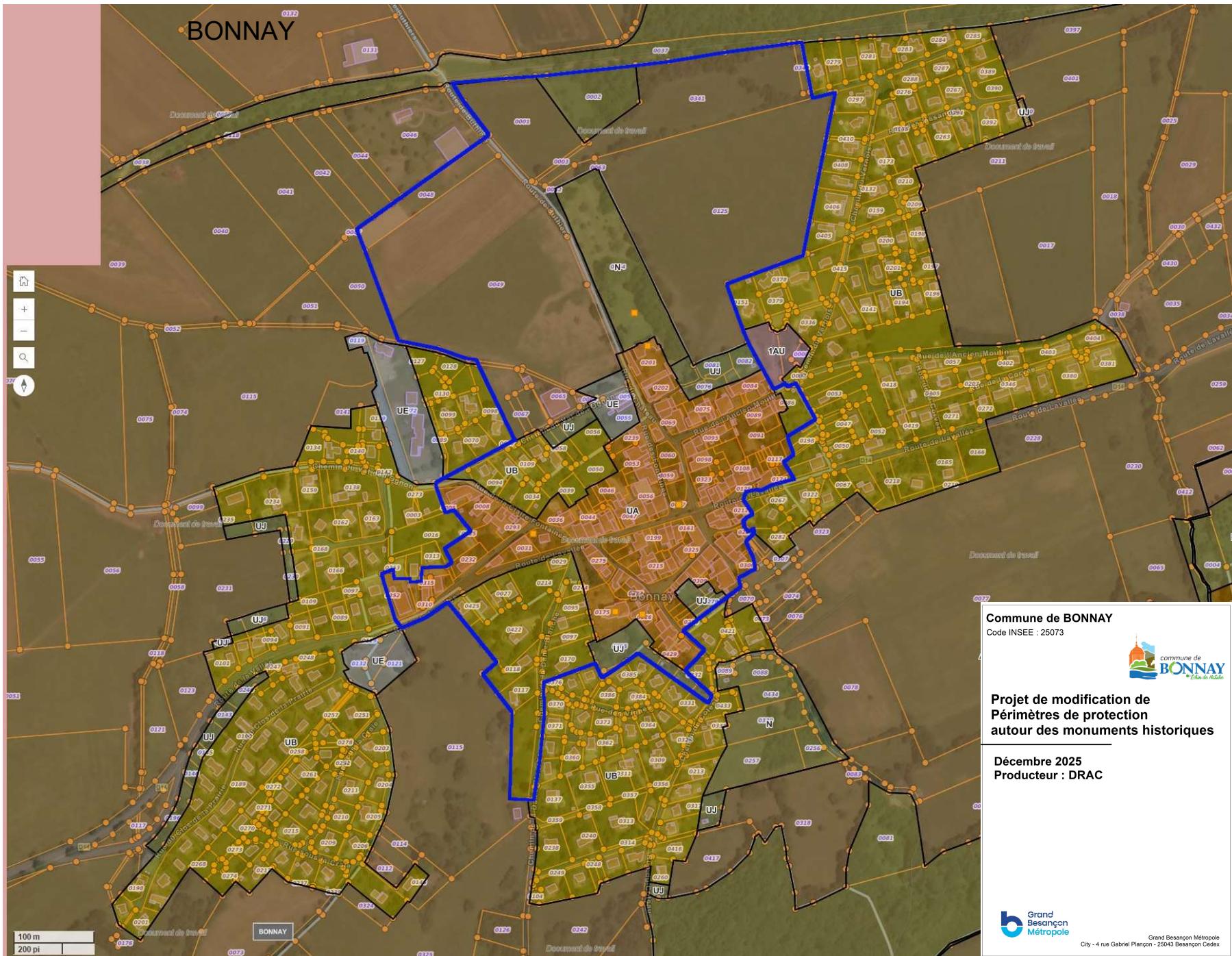
M. Gabriel BAULIEU,
Vice-Président



Pour extrait conforme,
La Présidente,

Anne VIGNOT
Maire de Besançon





Commune de BONNAY
Code INSEE : 25073



Projet de modification de Périmètres de protection autour des monuments historiques

Décembre 2025
Producteur : DRAC



Grand Besançon Métropole
City - 4 rue Gabriel Plançon - 25043 Besançon Cedex



Commune de CHALEZEULE

Code INSEE : 25112



Projet de modification de Périmètres de protection autour des monuments historiques

Décembre 2025
Producteur : DRAC



Grand Besançon Métropole
City - 4 rue Gabriel Plançon - 25043 Besançon Cedex

MARCHAUX-CHAUDEFONTAINE

Commune de MARCHAUX-CHAUDEFONTAINE
Code INSEE : 25137

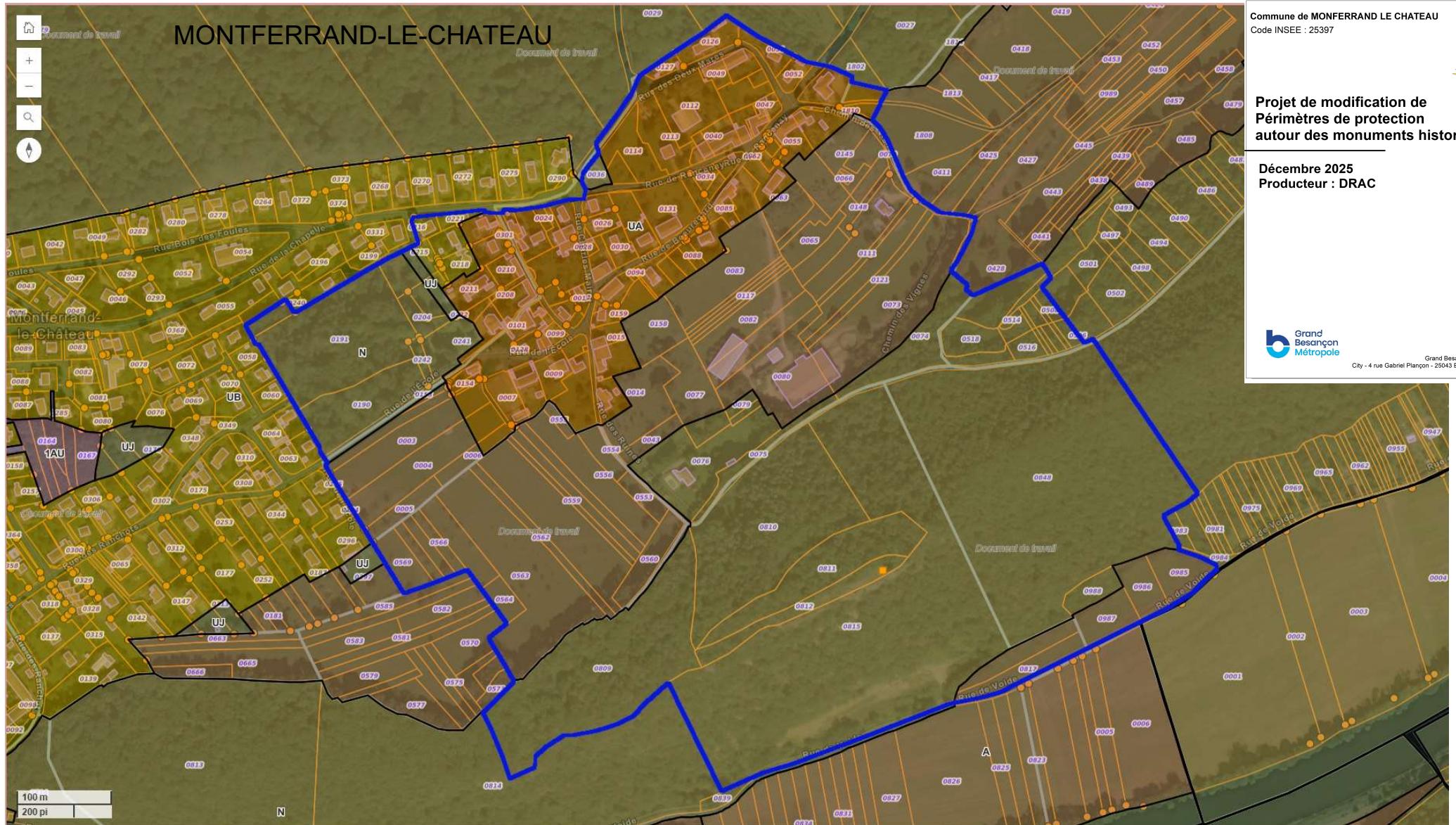


Projet de modification de Périmètres de protection autour des monuments historiques

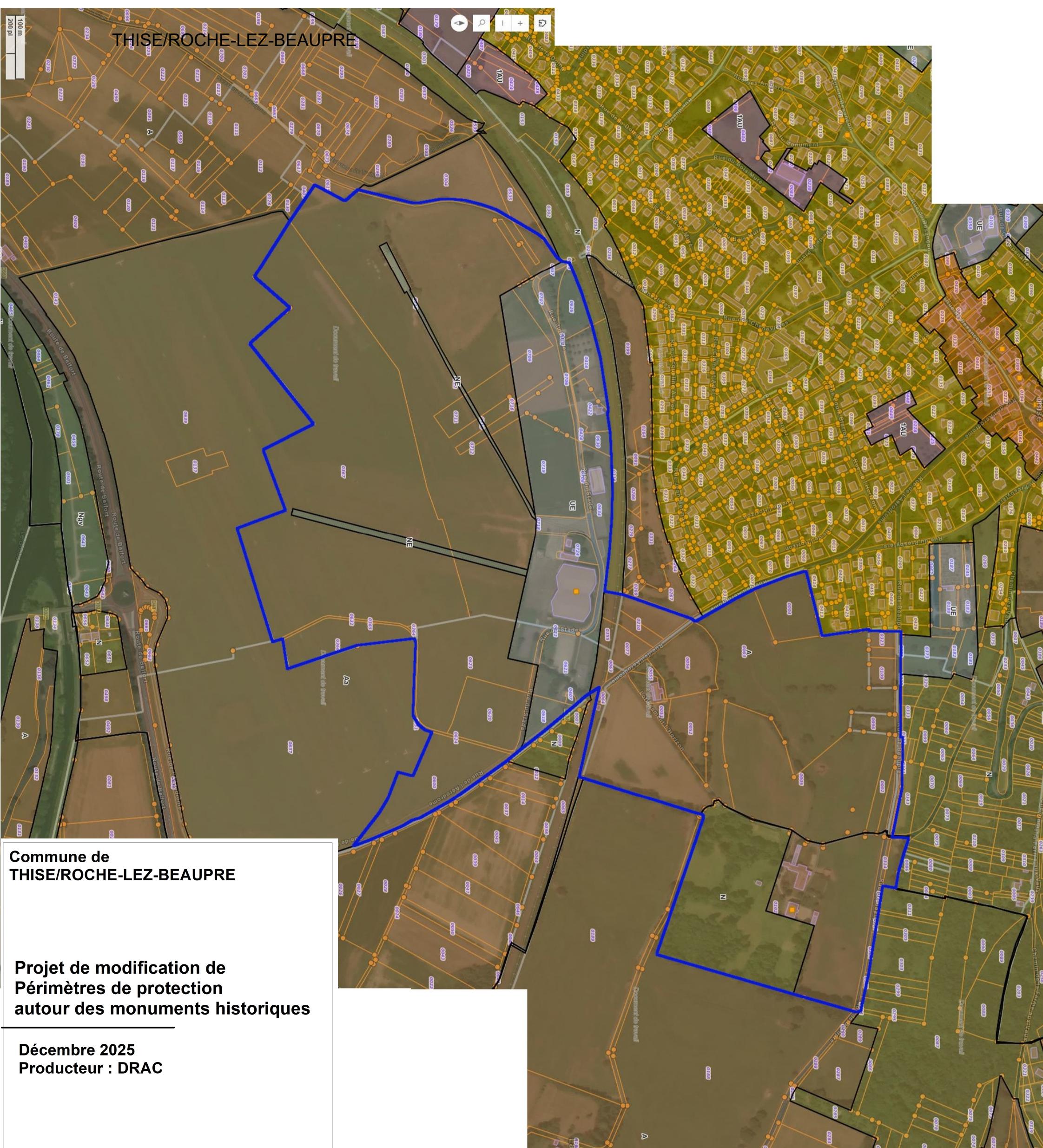
Décembre 2025
Producteur : DRAC



Grand Besançon Métropole
City - 4 rue Gabriel Plançon - 25043 Besançon Cedex









Commune de
TORPES/THORAISE

**Projet de modification de
Périmètres de protection
autour des monuments historiques**

Décembre 2025
Producteur : DRAC



Grand Besançon Métropole
City - 4 rue Gabriel Plançon - 25043 Besançon Cedex





Commune de VAIRE

Projet de modification de Périmètres de protection autour des monuments historiques

Décembre 2025
Producteur : DRAC



Grand Besançon Métropole
City - 4 rue Gabriel Plançon - 25043 Besançon Cedex

